

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juillet 2002

Québec, le 11 juillet 2002

Madame Fabienne Desroches
Directrice des études
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Objet : Suivi aux rapports d'évaluation des programmes *Techniques administratives (410.12)* et *Conseils financiers (901.39)*

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 juillet 2002, des mesures prises par le Collège de Valleyfield pour donner suite aux rapports d'évaluation des programmes *Techniques administratives (410.12)* et *Conseils financiers (901.39)* qu'offre votre Collège.

En ce qui concerne le programme de DEC (410.12), la Commission avait recommandé au Collège : 1) de prendre les moyens d'intégrer l'informatique dans les cours du programme, 2) de se doter d'un mécanisme de suivi du cheminement scolaire de ses élèves et 3) de revoir les objectifs, les activités d'apprentissage et les instruments d'évaluation des stages.

L'analyse des plans de cours des sessions automne 2001 et hiver 2002 montre clairement l'intégration de l'informatique dans plusieurs cours du programme, ce qui a sans doute été facilité par les améliorations apportées au parc informatique du Collège. D'autre part, le développement d'un plan de réussite a constitué un apport important menant à la mise en place d'un mécanisme de suivi du cheminement scolaire des élèves. Ces mesures répondent adéquatement aux deux premières recommandations.

Pour ce qui concerne la troisième recommandation, la Commission note certaines améliorations apportées aux stages, mais ces améliorations paraissent plutôt modestes et ne répondent pas entièrement à la recommandation. Le Collège indique cependant son intention d'abandonner la formule des stages courts et d'adopter le régime alternance travail-études dès l'an prochain. Advenant que le Collège maintienne un stage crédité, il

devra veiller à ce que ses objectifs soient clairs et que les instruments d'évaluation permettent de témoigner de leur atteinte.

Dans le cas du programme d'AEC (901.39), la Commission avait recommandé d'assurer une gestion plus rigoureuse du programme, en particulier en ce qui touche à l'application de sa politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) et à l'encadrement des élèves.

La Commission constate que le Collège a pris des moyens pour resserrer la gestion du programme et mieux encadrer les professeurs : rencontre en début de session, remise d'un cahier d'accueil aux chargés de cours, utilisation d'une grille d'évaluation de la conformité des plans de cours à la PIEA. Ces mesures devraient contribuer à améliorer la qualité du programme et l'encadrement des élèves. La Commission les juge satisfaisantes et estime que le programme est maintenant de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer